

NOUVELLE INITIATIVE POUR LE CHANGEMENT

# Manifeste pour des droits et libertés

Près d'un demi-siècle après le recouvrement par notre pays de sa souveraineté nationale, la construction de «l'Etat démocratique et social» dans «le respect des libertés fondamentales» telle qu'énoncée par la Déclaration du 1<sup>er</sup> Novembre 1954 et la Plate-forme du Congrès de la Soummam est à l'arrêt. Les promesses nées de l'ouverture d'octobre 1988 sont laminées par un nouveau processus de légitimation dévoyé par de multiples verrouillages et la fraude électorale, tandis que le maintien pour une durée indéterminée de l'état d'urgence fait régresser les libertés publiques. Une normalisation à marche forcée entrave les forces sociales et bloque le règlement pacifique des conflits. Toute contestation est ainsi poussée à s'exprimer par la violence. Etouffée, la classe politique est dangereusement réduite à la sauvegarde des appareils. En l'absence de séparation des pouvoirs, de contre-pouvoirs institutionnels et non étatiques, l'impunité devient la règle et la corruption prolifère. Le droit de la force l'emporte sur la force du droit.

Cette situation ne peut plus durer ! Les femmes et les hommes épris de justice et de liberté sont interpellés pour faire coïncider l'indépendance avec la liberté et la République avec la démocratie.

- Considérant que le Mouvement national, dans son programme de façon constante et dans ses sigles par deux fois – en 1944 (Amis du Manifeste et des libertés) et 1946 (Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques) – a fait explicitement référence aux libertés ;
- Considérant que l'Algérie ne peut rester en dehors de l'aspiration universelle à la démocratie ;
- Considérant que les autorités en place ne peuvent aller à l'encontre des textes juridiques algériens, notamment de la Constitution qui énonce en son chapitre IV un ensemble de dispositions garantissant les droits et libertés ;
- Considérant que les libertés et l'Etat de droit sont les meilleurs moyens pour la défense des plus faibles ;
- Considérant que l'égalité des droits, notamment entre les hommes et les femmes, l'égalité de traitement entre les langues arabe et tamazight, sont les garants de la cohésion sociale et de l'intégration nationale ;
- Considérant que le maintien de l'état d'urgence, depuis près de deux décennies, viole la Constitution et nuit à l'exercice effectif des droits de l'Homme, aux valeurs démocratiques ainsi qu'à l'image du pays ;
- Proclamons par le présent Manifeste pour les droits et libertés la nécessité urgente de rétablir la perspective démocratique par :
  - La levée de l'état d'urgence comme condition première pour jouir pleinement des droits de l'Homme et des libertés publiques garantis par la Constitution et les conventions internationales ratifiées par l'Algérie ;
  - L'ouverture des espaces politique, syndical, associatif et médiatique nécessaires à la promotion et au respect du pluralisme, indispensable à la vitalité du pays et à son développement ;
  - La défense des droits sociaux, dont l'accès au travail, à la protection sociale, au logement, à l'éducation et à la santé sont le minimum vital d'une société solidaire ;
  - La construction de l'Etat de droit, condition sine qua non à l'indépendance de la justice et à l'égalité de tous devant la loi ;
  - La séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire comme fondement essentiel de l'équilibre des pouvoirs ;
  - La séparation des champs politique et religieux pour garantir l'autonomie individuelle, socle de la modernité politique ;
  - Le respect des droits de l'Homme dans leur intégralité et l'égalité des

droits, indispensables à l'épanouissement de la dignité humaine et à l'exercice de la citoyenneté pleine et entière ;

- La légitimité du suffrage universel, expression de la souveraineté populaire sur la base de la garantie des droits fondamentaux de toute(s) minorité(s) et de l'alternance au pouvoir.

Déclarons agir en faveur d'un mouvement d'opinion pour la concrétisation, par des moyens pacifiques, des objectifs énoncés à travers cette plateforme que nous sous-signons. Ce mouvement d'opinion est un regroupement informel, libre et ouvert à toute personne qui en accepte les idées. Inscrit dans le sens de l'intérêt général, le Manifeste pour les droits et libertés ambitionne d'ancrer la culture civique, d'agir pour le changement afin de faire triompher la citoyenneté pleine et entière et permettre aux Algériennes et Algériens de travailler et de vivre en personnes libres.

**Pour signer le manifeste :**  
<http://www.manifestedesdroitsetlibertes.net/>

## LITE DES PREMIERS SIGNATAIRES :

Avec le soutien de : Boudjemaa ABDELLI, Intendant ; Ramdane ACHAB, Editeur ; Lyès AHMANACHE, Informaticien ; Slimane AHMANACHE, Commerçant ; Farid AIT IHEDDADEN, Enseignant d'université ; Madjid AIT MAAMAR, Cadre supérieur d'entreprise ; Taos AIT SI SLIMANE, Médiatrice scientifique ; Souraya AKKOCHE ; Abdellam ALI RACHEDI, Aaz ALOUI, Artiste ; Ex-député ; Mohamed AMRIOUL, Doctorant ; Arab AOU-DJ, Commissaire aux comptes ; Karim AOUGHILAS, P/APC ; Boudjema AOULI, chirurgien ORL ; Djillali AOURANE, Médecin ; Zoubir AROUS, Enseignant universitaire ; Ahcène ASSEMGHOUNE, Gérant de société ; Mohand AZIRI, Journaliste ; Abdelmadjid AZZI, Syndicaliste ; Fatma BABA AISSA, interprète-traductrice ; Aïssam BADRICI, Animateur associatif ; Mohamed BAGHDADI, professeur d'université ; Madjid BEGTACHE, Député ; Malek BEKHOUCHE, Syndicaliste ; Abderrahmane BELAID, Professeur en psychiatrie ; Boualem BELOUAR, Gérant de société ; Ali BENAMEUR, Infirmier ; Abdellah BENDAOU, Cadre supérieur de la fonction publique ; Hizia BEND-

JEBAR, Animatrice d'association ; Tahar BENOUMAR, Ex-député ; Youcef BENKHETOU, Directeur d'entreprise ; Brahim BENNADJI, P/APC de Tinebdar ; Djamel BEN-SEBA, Cadre associatif ; Mohamed BESSA, Journaliste ; Brahim BOUBRIT, Cadre supérieur ; Djamel BOUDJAOU, Cadre supérieur ; Karim BOUDJAOU, Ex-député ; Hacène BOUDJEMAA, Cadre ; Chahrazad BOUDRAA, Professeur de lycée ; Nadir BOUHITEM, Informaticien ; Abderrahmane BOUKENTAR, Négociant ; Yasmine BOULAHIA, étudiante ; Mouloud BOUMGHAR, Professeur de droit public ; Omar BOURABA, Gérant de société ; Yacine BOUSEPSAF, Cadre supérieur de société ; Kamel BOUTALBI, Retraité ; Ali BRAHIMI, Député ; Karima BRAHIMI, Poète ; Inès BRAHIMI, étudiante ; Amazigh BRAHIMI, lycéen ; Samir CHABATI, Fonctionnaire ; Jean-François CHALOT, conseiller municipal ; Omar CHAMI, cadre et ancien Papc ; Nawal CHAMI, Architecte ; Fayçal CHAMI, commerçant ; Yacine CHAMI, fonctionnaire ; El Hassan CHERAFT, Vice P/Apc ; Ali CHERARAK, Journaliste ; Zine CHERFAOUI, Journaliste, Arezki CHERIGUI, Employé ; Louisa CHETTI, ancienne Sénatrice ; Mohand CHETTI, Enseignant ; Mourad DERRIDI, Profession libérale ; Amar DJADOUNE, Enseignant d'université ; Réda DJEBBAR, Enseignant d'université ; Hamid DJERNINE, Surveillant général ; Sonia DOUMENG-ALI RACHEDI, Chef de projet ; Ihsene EL KADI, journaliste ; Amar FEDJKHI, Journaliste ; Djamel FERDJELLAH, Député ; Abderzak FERDJI, commerçant ; Mokrane GACEM, Retraité ; Salah GAOUA, Artiste ; Ode GORISSE, Education Nationale ; Larbi GRAINE, Journaliste ; Boudjemaa GUECHI, Avocat, militant des droits de l'homme ; Abdelkader GUIDJOU, Salarié ; Hamid HADDAK, Entrepreneur, Mourad HACHID ; Ramdane HAKEM, Economiste ; Hamid HAMI, Inspecteur d'enseignement secondaire ; Florence HAMIMI, Fonctionnaire internationale ; Rafik HAMIMI, Urbaniste ; Arif HAMOUDI, Universitaire ; Zahir HANI, P/Apc de Semaoun ; Djamel HASSISSI, Elu Apc ; Mokane HENDEL, Gérant de société ; Essaid HERGAZ, Chef d'entreprise ; Rachida IBRAHIM, Directrice de droit ; Ahmed KACI, Journaliste ; Samia KAID, Psychologue ; Yazid KHABER, Journaliste ; Mouhand

Saddek KHELLADI, Elu Apc ; Kamel KILANI, médecin ; Azyadé Meriène KORICHE, Etudiante ; Zoubir LAINCEUR, Ex-député ; Lamara LADOU, cadre retraité ; Samia LARDJANE, cadre ; Yazid LHADJ MOHAND, Informaticien ; Yazid LOUBAR, Gérant d'entreprise ; Ali MADANI, Doctorant ; Saïd MADJOUR, Ex-député ; Mokrane MEBARKI, Retraité ; Nordine MECHOU, Cadre ingénieur ; Cherif MELBOUCI, Ex-cadre d'entreprise El Hacène MERZOUK, ex-député ; Nacer MEZAR, Ex-député ; Tank MIRA, Député ; Mohamed MOHAMMEDI, Commerçant ; Abderrezak MOKHEBI, élu Apc ; Omar MOUSSI, Acteur associatif ; Mohamed NACER, Professeur d'université ; Mohamed NAMAOU, Cadre supérieur de société ; Madjid NATH CHERIF, Cadre supérieur de la fonction publique ; Boussaad OUADI, Editeur ; Hamid OUAZAR, ex-député ; Larbi OUAZIB, Commerçant ; Mahieddine OUFERHAT, Directeur de centre de forma-

tion ; Smail OUHARZOUN, Cadre à la retraite ; Abjenour OUYAHIA, Cadre chimiste ; Samir REKKIK, Journaliste ; Ahmed REZINE, Chercheur ; Achour SACI, Elu Apc ; Naima SAHRAOUI, Enseignante d'université ; Saïd SALHI, Animateur associatif ; Boussaad CARAOUL, Ex-député ; Ali SAYAD, Homme de lettres ; Massinissa SEBAI, Cadre supérieur d'entreprise ; Yasmine Si ABDERRAHMANE, Cadre supérieure ; Souad Si ABDERRAHMANE, vétérinaire au chômage ; Hamadi SLAMA, Comptable ; Fariza SLIMANI, Directrice de crèche ; Mourad SLIMANI, Journaliste ; Nabila SMAIL, Avocate ; Nabil SOUAMI, Gérant de société ; Wassyla TAMZALI, Militante féministe ; Brahim TAZAGHART, Editeur ; Ahmed TIMIZAR, Enseignant d'université ; Boualem TIMRI, Commerçant ; Azzedine TINOCHE, Elu Apc ; Moudh TOUZI, Gérant de société ; Nesroulah YOUS, Artiste – militant des droits humains ; Nouredine YOUNSI, Entrepreneur.